

Signification par affichage du 20 janvier 2025 au 20 février 2025

AVIS PUBLIC COUR MUNICIPALE DE REPENTIGNY

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE

Ville de Repentigny

-vs-

MAZOUZ, Lofti (rue de l'Harricana / CAE241006 et CAE241334)
OUMNIA, Meliani (rue de l'Harricana, Repentigny / constat CAE241010)
VAILLANCOURT, Patrick (03-01-1981/ 4032461 et 4032470)

CONSTAT D'INFRACTION

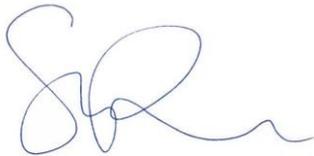
PRENEZ AVIS qu'une poursuite pénale a été intentée contre vous au moyen d'un constat d'infraction et débuté au moment de la parution de cet avis de publication. Une copie du constat est déposée au greffe de la Cour.

TRANSMISSION DU PLAIDOYER

Vous avez l'obligation de transmettre votre plaidoyer de culpabilité, de non-culpabilité ou effectuer votre paiement, dans les **trente (30) jours** qui suivent la date de parution de cet avis.

Le plaidoyer ou paiement doit être transmis à la **Cour Municipale de Repentigny**

À **DÉFAUT** de transmettre votre plaidoyer ou d'effectuer votre paiement, la poursuite sera instruite par défaut et un jugement rendu sans autre avis ni délai.



Sonia Pépin
Greffière-audicière
Cour municipale de Repentigny
(450) 470-3500